

COMPTE RENDU

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 3 Juin 2020

Date de convocation : 28 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le trois Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- BARBIER ROBIN
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

A été désigné secrétaire : Veillot Julie

DCM 2020-06-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Mai 2020.

Vote : Membres 15, Présents 15, Représentés 0, Votants 15, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-06-001 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-002 : Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 Mai 2020 constatant l'élection du Maire et de 3 adjoints au Maire,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de Monsieur Le Maire, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (15 voix Pour) :

→ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités aux taux suivants à compter du 27 Mai 2020 :

- Indemnité du Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité de la 1^{ère} Adjointe : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité de la 2^{ème} Adjointe : 8.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité du 3^{ème} Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DCM N° 2020-06-002 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-003 : Election des délégués – Syndicat Intercommunal Scolaire Cravant / Panzoult

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire QUATRE membres titulaires et TROIS membres suppléants comme délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire Cravant-Panzoult.

Conseil Municipal du 3 JUIN 2020

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES TITULAIRES	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES SUPPLEANTS
<p><u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8</p> <p>TRANCHANT David : 15 MARIE Florence : 15 DELAFOND-CAILLÉ Charlotte : 15 BLANCHARD Charline : 15</p>	<p><u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8</p> <p>MOLISSON Stéphanie : 15 VEILLOT Julie : 15 CAMON Isabelle : 15</p>

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal Scolaire Cravant-Panzoult sont :

TITULAIRES : TRANCHANT David, MARIE Florence, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte, BLANCHARD Charline

SUPPLEANTS : MOLISSON Stéphanie, VEILLOT Julie, CAMON Isabelle

DCM N° 2020-06-003 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-004 : Election des délégués – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
<p><u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8</p> <p>FELTRIN Pierre : 15</p>	<p><u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8</p> <p>NAVATTE Marc : 15</p>

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire sont :

TITULAIRE : FELTRIN Pierre

SUPPLEANT : NAVATTE Marc

DCM N° 2020-06-004 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-005 : Election des délégués – Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de Saint-Epain

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire TROIS membres titulaires et UN membre suppléant comme délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de Saint-Epain

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES TITULAIRES	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 FELTRIN Pierre : 15 NAVATTE Marc : 15 MOLISSON Stéphanie : 15	<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 MARIE Florence : 15

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de Saint-Epain sont :

TITULAIRES : FELTRIN Pierre, NAVATTE Marc, MOLISSON Stéphanie

SUPPLEANT : MARIE Florence

DCM N° 2020-06-005 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-006 : Election des délégués – SATESE 37

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au SATESE 37.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 RIPAUD-CADIOU Julia : 15	<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 CAILLÉ Pierre-Edouard : 15

Conseil Municipal du 3 JUIN 2020

A la suite du scrutin, les membres élus au SATESE 37 sont :

TITULAIRE : RIPAUD-CADIOU Julia

SUPPLEANT : CAILLÉ Pierre-Edouard

DCM N° 2020-06-006 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-007 : Election des délégués – Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 MARIE Florence : 15	<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 BLANCHARD Charline : 15

A la suite du scrutin, les membres élus au Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine sont :

TITULAIRE : MARIE Florence

SUPPLEANT : BLANCHARD Charline

DCM N° 2020-06-007 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-008 : Election des délégués – Comité National d'Action Social

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Comité National d'Action Social.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 DESBOURDES Francis : 15	<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 MOLISSON Stéphanie : 15

A la suite du scrutin, les membres élus au Comité National d'Action Social sont :

TITULAIRE : DESBOURDES Francis

SUPPLEANT : MOLISSON Stéphanie

DCM N° 2020-06-008 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-009 : Election des délégués – Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES TITULAIRES	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES SUPPLEANTS
<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 NAVATTE Florence : 15	<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 Majorité absolue : 8 BARBIER Robin : 15

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire sont :

TITULAIRE : NAVATTE Florence

SUPPLEANT : BARBIER Robin.

DCM N° 2020-06-009 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-010 : Commissions Communales

COMMISSION VOIRIE :

Responsable : DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

DESBOURDES Francis, CAILLÉ Pierre-Edouard, MARIE Florence, BARBIER Robin.

COMMISSION BATIMENT – ENERGIE - URBANISME :

Responsable : NAVATTE Marc

DESBOURDES Francis, BARBIER Robin, TRANCHANT David, FELTRIN Pierre.

COMMISSION COMMUNICATION :

Responsable : MOLISSON Stéphanie

DESBOURDES Francis, MARIE Florence, CAMON Isabelle, BARBIER Robin, BLANCHARD Charline.

Conseil Municipal du 3 JUIN 2020

COMMISSION AMENAGEMENT DU BOURG - EMBELISSEMENT :

Responsable : MARIE Florence

DESBOURDES Francis, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte, RAGOT Chantal, CAMON Isabelle, CAILLÉ Pierre-Edouard.

COMMISSION FORET - BOIS :

Responsable : CAILLÉ Pierre-Edouard

DESBOURDES Francis, BARBIER Robin, NAVATTE Florence, TRANCHANT David, BLANCHARD Charline.

COMMISSION FINANCES :

Responsable : NAVATTE Marc

DESBOURDES Francis, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte, BARBIER Robin, NAVATTE Florence, MOLISSON Stéphanie.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

Responsable : BLANCHARD Charline

DESBOURDES Francis, VEILLOT Julie, RAGOT Chantal, MOLISSON Stéphanie, MARIE Florence, CAILLÉ Pierre-Edouard, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte, CAMON Isabelle, FELTRIN Pierre.

COMMISSION CIMETIERE :

Responsable : RIPAUD-CADIOU Julia

DESBOURDES Francis, NAVATTE Florence, BLANCHARD Charline.

COMMISSION SALLE DES FETES :

Responsable : RAGOT Chantal

DESBOURDES Francis, BLANCHARD Charline, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte, VEILLOT Julie, MARIE Florence.

COMMISSION SANITAIRE ET SOCIAL :

Responsable : CAMON Isabelle

DESBOURDES Francis, RIPAUD-CADIOU Julia, MOLISSON Stéphanie, RAGOT Chantal, TRANCHANT David.

COMMISSION COMMERCE – ARTISANAL - TOURISME :

Responsable : VEILLOT Julie

DESBOURDES Francis, NAVATTE Marc, MARIE Florence, FELTRIN Pierre, BLANCHARD Charline, MOLISSON Stéphanie, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

<p>DCM N° 2020-06-010 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020</p>
--

DCM 2020-06-011 : Election des délégués – Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire QUATRE membres titulaires et TROIS membres suppléants comme délégués à la Commission Appel d'Offres

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES TITULAIRES	VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES SUPPLEANTS
<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 DESBOURDES Francis FELTRIN Pierre NAVATTE Florence RIPAUD-CADIOU Julia	<u>1^{ER} TOUR</u> Nombre de votants : 15 NAVATTE Marc CAILLÉ Pierre-Edouard DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

A la suite du scrutin, les membres élus à la Commission Appel d'Offres sont :

TITULAIRES : DESBOURDES Francis, FELTRIN Pierre, NAVATTE Florence, RIPAUD-CADIOU Julia

SUPPLEANTS : NAVATTE Marc, CAILLÉ Pierre-Edouard, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

DCM N° 2020-06-011 : Publiée le : 9 Juin 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Juin 2020

DCM 2020-06-012 : Création d'un poste saisonnier agent technique pour accroissement d'activités

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier d'activité à savoir : résorber la surcharge de travail liée à l'arrêt maladie d'un agent.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'agent technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour la période du 15 Juin 2020 au 15 Septembre 2020.
- **DIT** que la rémunération est fixée sur la base traitement horaire (SMIC horaire).
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Vote : Membres 15, Présents 15, Représentés 0, Votants 15, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Conseil Municipal du 3 JUIN 2020

Questions et informations diverses – Tour de table

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail de Madame ROUX Véronique concernant une autorisation d'occupation pour l'implantation d'un Point de Mutualisation sur la Commune dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique.

3 options pour l'implantation :

- 1- Intersection entre la Rue de la Vienne et le 6 Rue François Rabelais
- 2- Intersection entre Rue de L'Eglise et la Rue de la Vienne
- 3- 4 Rue de L'Ecole

Il est retenu l'option n° 2. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'autorisation d'occupation pour l'implantation d'un Point de Mutualisation à l'intersection entre Rue de L'Eglise et la Rue de la Vienne.

Delafond-Caillé Charlotte :

- Connaissance avec Cédric Vanlerberghe. Point sur son salaire. Passage au 7^{ème} échelon en décembre 2020. Remise en place de sa prime (prendre contact avec le Trésor Public afin de voir s'il est possible de faire un rétroactif). Proposition de mettre en place une astreinte sur 1 week-end à partir de Juillet 2020.
- Il est prévu une rencontre dans les jours à venir avec Maryse Chaveneau.
- Création d'un emploi saisonnier pour accroissement d'activités (35h du 15 Juin 2020 au 15 Septembre 2020).
- Nouvelle interlocutrice au niveau du SMICTOM. Un rendez-vous sera prévu dans les semaines à venir.
- Plage : remise de la chaîne et des cadenas à la suite du départ des squatteurs. Proposition de remettre du sable afin de faire un site plus accueillant. Proposition non retenue car la plage est propre et cela évitera d'avoir d'autres squatteurs. Faire des recherches concernant un arrêté interdisant la baignade.
- Fête des mamans : commande des bouquets faite auprès de la Fleuriste de L'Ile Bouchard.
Programme : récupération des bouquets le samedi 6 juin au matin, rendez-vous à la Mairie à 11h30 afin de répartir les bouquets pour la distribution.
- Plantation des fleurs et nettoyage du Bourg : Jeudi 4 Juin. Cédric gère la plantation avec l'équipe municipale. Rendez-vous à l'atelier à 8h30.
- Ordinateur de la Mairie : prévoir le changement. Faire des demandes de devis.
- Distribution des masques et la lettre de remerciement aux administrés. Rendez-vous samedi 6 Juin à 11h00 à la Mairie afin de récupérer les masques et la lettre de remerciement.

Molisson Stéphanie :

- Réalisation de la lettre de remerciement. Validation de Monsieur Le Maire.
- Rappel des objectifs de la Commission Communication : informer les administrés, associer les administrés aux Commissions Communales (2 ou 3 personnes), mise en place d'un nouveau bulletin (propositions : portrait commerçant, vigneron, civisme, sécurité, lien avec les habitants ...).

Navatte Marc :

- Bâtiments : actuellement pas de travaux en cours
- Prévoir la réalisation d'un audit / inventaire afin de voir les priorités
- Relancer la Région pour l'abri bus dans le Bourg

Les Permanences des élus à la Mairie :

- Molisson Stéphanie : 1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois de 11h à 12h
- Delafond Charlotte : 1^{er} Mardi du mois de 17h à 18h
- Desbourdes Francis : 2^{ème} et 4^{ème} Mardi du mois de 17h à 18h
- Navatte Marc : 3^{ème} Mardi du mois de 17h à 18h

Marie Florence :

- Demande de faire un rectificatif dans la nouvelle république concernant l'article de l'installation du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire va faire le nécessaire.
- Demande son retrait de la Commission Bâtiment, Energie, Urbanisme

Caillé Pierre-Edouard :

- Voirie : signalement d'un trou avant l'entrée en agglomération « Rue de L'Ecole ». Voir avec Cédric si possible de reboucher le trou.
- Ressortir le dossier de la plateforme du Bourg.

Blanchard Charline :

- Voir avec Touraine Logement la problématique d'un logement et son extérieur non entretenu.

SEANCE LEVEE A 21H42

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 1^{er} Juillet 2020 à 19h00